Image not found or type unknown

Arnaque par une auto-école !

Par **duffau97410**, le **26/03/2008** à **21:05**

Une auto école peut-elle inscrire quelqu'un a la sous-préfecture pour la conduite accompagné si elle n'a pas payer ?

Quel article de droit confirme que c'est impossible ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés